

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, loin de moi toute intention de retarder l'adoption du bill. Je voudrais signaler en passant que les affaires de la SCTT ont fait l'objet d'un examen approfondi aussi bien au comité de la Chambre qu'à l'autre endroit. Il s'agit ici d'un des rares organismes du gouvernement dont les affaires se soldent habituellement par un profit. Il s'agit d'une des rares organisations qui, apparemment, se préoccupent des intérêts du contribuable, et il y aurait certainement lieu de l'en féliciter. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas retarder le débat, mais je voudrais tout de même ajouter quelques mots à ce que vient de dire mon honorable ami.

Étant membre du comité qui a eu l'occasion d'entendre les représentants de cette société de la Couronne, je voudrais ajouter que non seulement elle n'a jamais accusé de déficit, depuis qu'elle poursuit son activité, mais qu'elle a remis, cette année, au gouvernement la somme de 5 millions de dollars qu'elle avait demandée pour fins d'investissement. Elle réussira à faire l'investissement prévu sans avoir recours au gouvernement, et ceci constitue, à mon sens, une preuve de bonne administration, qui pourrait servir d'exemple à toutes les autres sociétés de la Couronne.

[Traduction]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

L'AUTORISATION DE SE CONSTITUER EN
CORPORATION FÉDÉRALE—ÉTAPE DU
RAPPORT

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre des Finances): Je propose:

Que le bill S-28, tendant à modifier la loi sur les associations coopératives de crédit, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec un amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Olson propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire ici une brève intervention et porter à l'attention des députés les délibérations du comité des finances, du commerce et des questions économiques. Si l'on étudie en particulier le témoignage de M. Humphrys, surintendant des

[L'hon. M. Kierans.]

assurances, qu'on retrouvera à la page 1712 des *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule n° 33, on verra quel est le but du projet de loi. C'est très simple, et je ne répéterai pas les propos de M. Humphrys, qui l'a expliqué de façon très succincte au comité. Il a défini les secteurs visés par la loi. Elle ne s'applique pas aux coopératives de crédit d'origine provinciale. Elle vise la Canadian Co-operative Credit Society ainsi que certaines centrales provinciales. M. Humphrys a signalé qu'il s'agissait ici d'une question d'ordre purement administratif. La mesure simplifie les formalités d'adhésion afin qu'on n'ait pas besoin chaque fois d'avoir recours au Parlement.

Lors des séances, je m'intéressais surtout au genre d'investissements que pourraient faire les centrales et la Canadian Co-operative Credit Society étant donné que leur activité ressemble à celle des banques à charte, si l'on peut comparer ces dernières aux coopératives de crédit. M. Humphrys m'a informé toutefois que la question est soigneusement vérifiée quand il fait l'examen de leurs portefeuilles. Je pense donc que nous sommes tous convaincus, pour le moment, que ces organisations sont entre bonnes mains. J'approuve le bill et j'espère que nous pourrons l'adopter sous réserve des commentaires que les députés voudraient faire.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

MESURE RELATIVE À L'ADMINISTRATION, AUX
POUVOIRS DU BIBLIOTHÉCAIRE, ETC.—
ÉTAPE DU RAPPORT

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je propose:

Que le bill C-171, concernant la Bibliothèque nationale, dont le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, a fait rapport avec amendements, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Pelletier propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris) Monsieur l'Orateur, j'avais espéré proposer un amendement à l'égard de ce bill particulier, mais malheureusement les travaux ont progressé si rapidement ces derniers jours, grâce à la magnifique collaboration des députés de l'opposition, que je n'ai pas eu l'occasion en vertu du nouveau Règlement de proposer cet amendement. Je ferai donc maintenant, à l'étape de la troisième lecture, les remarques